

Conseil Municipal du jeudi 16 Juillet 2020 à 18 heures 30 à la Salle Lan Inisan.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 16 juillet 2020 à 18 heures 30 à la Salle Lan Inisan, sous la présidence de Gildas BERNARD, Maire. Madame Valérie LE SAINT, arrivée à 19h40, a donné pouvoir à Madame Marie-Thérèse CUEFF, puis a pris part au vote. Isabelle FAUJOUR a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020 est adopté à l'unanimité. Les délégués désignés au cours de la séance pour élire les sénateurs le 27 septembre 2020 sont : Gildas BERNARD, Marie-Thérèse CUEFF, Roger BOSSARD, Yolande RIOU, Jean-Luc PEDEN. Marie-Pierre ABARNOU, Jean-Jacques RIOU et Katell AUFFRET sont désignés suppléants.

1. Affectation des résultats 2019

COMMUNE : Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2019 à la section d'investissement, soit la somme de 613 766,09 € au compte 1068.

EAU : Conservation du résultat de fonctionnement du budget annexe du service eau de l'année 2019 dans la section de fonctionnement, soit la somme de 96 153,90 € au compte 002.

ASSAINISSEMENT : Conservation du résultat de fonctionnement du budget annexe du service assainissement de l'année 2019 dans la section de fonctionnement, soit la somme de 152 677,13 € au compte 002.

LOTISSEMENT LES HAUTS DE LA BAIE : Conservation du résultat de fonctionnement du budget annexe du lotissement Les Hauts de la Baie de l'année 2019 dans la section de fonctionnement, soit la somme de 25 601,72 € au compte 002.

Vote : UNANIMITÉ

2. Budgets Primitifs 2020

En application de l'article 11 de l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, la date limite de transmission des délibérations relatives aux taux des impositions directes locales de l'année 2020 a été reportée au 3 juillet 2020. Conformément aux dispositions de l'article 1639 A du code général des impôts, en l'absence de délibération au 3 juillet 2020, il sera procédé au recouvrement des impositions directes locales 2020 selon les décisions prises par la collectivité en 2019. Dans ce cadre, les taux d'impositions votés en 2019 seront appliqués en 2020, à savoir :

Taxe d'Habitation : 10,35 %, Taxe Foncière sur Bâti : 16,05 %, Taxe Foncière sur Non Bâti : 33,62 %.

Monsieur Jean-Luc PEDEN présente aux conseillers municipaux les budgets primitifs élaborés pour l'année 2020. Ces budgets sont votés par chapitres.

• Commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DÉPENSES
011 - Charges à caractère général	365 244,00 €
012 - Charges de personnel	482 885,00 €
014 - Atténuation de produits	98 942,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	301 261,00 €
66 - Charges financières (intérêts des emprunts)	18 852,00 €
67 - Charges exceptionnelles	200,00 €
042 - Dotations aux amortissements (études) et provisions	10 875,89 €
022 - Dépenses imprévues	20 000,00 €
023 - Virement prévisionnel à la Section Investissement	402 763,45 €
	RECETTES
013 - Atténuations de charge	96 422,00 €
70 - Produits des services, du domaine	12 200,00 €
73 - Impôts et taxes	822 505,72 €
74 - Dotations, subventions et participations	752 333,76 €
75 - Autres produits de gestion courante	17 400,00 €
76 - Produits financiers	3,00 €
77-Produits exceptionnels	158,86 €

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 701 023,34 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES
16 - Emprunts et dettes assimilées	125 086,57 €
202 - Etudes et révision d'urbanisme	1 500,00 €
2031 - Convention HEOL	3 381,00 €
2051 - Logiciels informatiques	6 242,40 €
20	11 123,40 €
204 - subvention d'équipement (Travaux SDEF Kerjean, Rue des Plages, Squillou, Diverses lanternes, ...)	79 690,58 €
21 - Immobilisations corporelles	
21318 - Acquisition 2 maisons centre bourg + cabinet médical	221 979,04 €
2151 - Régularisations voirie	2 232,00 €
21571 - Tondeuse	29 868,00 €
21578 - Matériel services techniques : taille-haie perche	1 000,00 €
2183 - Matériel informatique (école, mairie, cyber-espace)	23 583,04 €
2184 - Mobilier : bancs, chariots salle polyvalente	2 338,00 €
2188 - Autre Matériel : Matériel sportif butts, décoration Noël, etc....	19 413,00 €
	300 413,08 €
23 - Immobilisations en cours : travaux bâtiments (MAM, église, salle omnisports, jardin du Presbytère, voirie, écluses croazou, parking Squillou)	1 143 303,30 €
27 - Autres immobilisations financières	500,00 €
020 - Dépenses imprévues	40 000,00 €
001 - Déficit d'investissement 2019	391 466,33 €

	RECETTES
1068 – Résultat reporté de 2019	613 766,09 €
021 – Virement prévisionnel de la section de fonctionnement	402 763,45 €
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves (FCTVA, ...)	107 130,00 €
13 - Subventions d'investissement (DETR, Fonds concours HLC,...)	339 017,03 €
16 – Emprunts pour équilibre	614 859,91 €
23 – Lotissement	3 170,89 €
040 – Amortissement des immobilisations	10 875,89 €
La section d'investissement s'équilibre à 2 091 583,26 €.	

Vote : UNANIMITÉ

• **Eau**

	DEPENSES
SECTION D'EXPLOITATION	
011 - Charges à caractère général	160 290,00 €
012 – Charges de personnel	40 602,00 €
014 - Atténuation de produits	55 949,55 €
65 - Autres charges de gestion courante	6 010,00 €
66 – Charges financières	1 111,78 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
022 – Dépenses imprévues	5 000 ,00 €
023 Vir. à Section Investissement	97 629,40 €
042 Amortissements	48 622,82 €
	RECETTES
002 – Excédent reporté de 2019	96 153,90 €
042 – Transferts entre sections	3 898,78 €
70 - Produits des services, du domaine	312 980,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	2 482,87 €
77-Produits exceptionnels	200,00 €
La section de fonctionnement s'équilibre à 415 715,55 €	

	DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT	
16 – Remboursement emprunt	8 333,32 €
20 – Immobilisations incorporelles (étude patrimoniale)	3 126,00 €
21 - Immobilisations corporelles (travaux station Ty plat+ compteurs sectoriels)	363 829,24 €
23 – Travaux réseaux	22 000,00 €
040 – Transfert entre sections	3 898,78 €
	RECETTES
001 – Report 2019	150 777,12 €
10 - Dotations, Fonds Divers : FCTVA	6 662,00 €
13 – Subventions (Agence de l'eau, département, DETR)	97 496,00 €
021 - Virement prévisionnel de la section d'exploitation	97 629,40 €
040 – Opération ordre transfert entre section	48 622,82 €
La section d'investissement s'équilibre à 401 187,34 €	

Vote : UNANIMITÉ

• **Assainissement**

	DEPENSES
SECTION D'EXPLOITATION	
011 - Charges à caractère général	82 792,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
66 – Charges financières	100,00 €
67 - Charges exceptionnelles	100,00 €
023 Vir. à Section Investissement	145 344,11 €
042 Amortissements des biens (dont station épuration)	72 005,29 €
	RECETTES
002 – Report 2019	152 677,13 €
042 – Transferts entre sections	42 804,27 €
70 - Produits des services, du domaine	108 860,00 €
La section de fonctionnement s'équilibre à 304 341,40 €	

	DEPENSES
SECTION D'INVESTISSEMENT	
20 – Immobilisations incorporelles (étude patrimoniale)	20 742,97 €
21 - Immobilisations corporelles (matériels, ...)	477 475,88 €
16 – Emprunts	13 492,27 €
040 – Transfert entre sections	42 804,27 €
	RECETTES
001 – Report 2019	313 156,99 €
13 – Subvention d'investissement (Agence de l'eau, département)	18 620,00 €
10 - Dotations, Fonds Divers et réserves (FCTVA)	2 389,00 €
021 - Virement prévisionnel de la section d'exploitation	145 344,11 €
040 – Opération ordre transfert entre section (amortissements)	75 005,29 €
La section d'investissement s'équilibre à 554 515,39 €	

Vote : UNANIMITÉ

- **Lotissement LES HAUTS DE LA BAIE.**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 405 337,55 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à 401 767,55 €.

Vote : **UNANIMITÉ**

3. Subventions aux associations

- **Associations sportives**

Football Club Lanhouarneau Plounévez	5 500 €
Hermine Kernic HandBall	5 000 €
Basket-Ball Club du Kernic	300 €
Les fous du volant (Badminton)	800 €
Alliance Judo de la Baie	950 €
Forme et bien-être	400 €
Société de chasse La Plounévézienne	700 €
Pétanque Club de la Baie	300 €
Les Cavaliers du Kernic	300 €
Association Sportive Voile Plouescat	200 €
Handisport Club Leonard St Pol de Léon	150 €
APELTPL	250 €
Energym	200 €

- **Associations culturelles, de loisirs et d'animations**

Ensemble	840 €
Culture et Loisirs	1 500 €
La fanfare du Léon	300 €

- **Association de type amicales, club, etc**

UNC	450 €
1,2,3 Boutchous	300 €
Amicale des employés communaux	1 500 €
SNSM Plouescat	600 €

- **Etablissement scolaires de la commune -**

- **Subvention sociale**

Ecole Sainte Famille – OGEC	10 000 €
Ecole Sainte Famille - APEL	1 000 €
MFREO	8 000 €

- **Associations à caractère social hors canton**

Croix Rouge Française - Landerneau	100 €
Bibliothèque sonore des donneurs de la voix	50 €
Vie Libre	600 €
Jonathan Pierre Vivante	50 €

- **Associations d'utilité publique - Accompagnement entraide et solidarité**

ASAD	150 €
Rêves de clown	50 €
ASP RESPECTE du Léon	60 €
AFSEP	100 €

- **Association d'utilité publique - Aide aux personnes en difficulté sociale**

Secours Catholique - Quimper	100 €
Association PAROLE	40 €

Vote : **UNANIMITÉ**

4. Participation aux écoles primaires

Le Conseil Municipal fixe le forfait scolaire à 833,33 € par élève pour l'école Sainte-Famille de PLOUNEVEZ-LOCHRIST. Le nombre d'élèves durant l'année scolaire 2019-2020 étant de 150 élèves, Il sera versé la somme de 124 999,50 € en deux fois. Il verse les participations suivantes aux écoles extérieures pour l'année scolaire 2019-2020 pour des enfants de PLOUNEVEZ-LOCHRIST comme suit :

- 26 531,67 € à la commune de PLOUESCAT pour 33 élèves ;
- 7 000 € à l'école Diwan de LESNEVEN pour 10 élèves ;
- 1 400 € à l'école Diwan de SAINT POL DE LEON pour 2 élèves ;
- 703,34 € à la commune de LANDIVISIAU pour 1 élève ;
- 3 337,60 € à la commune de LESNEVEN pour 5 élèves ;
- A la commune de SAINT SERVAIS pour 2 élèves : montant restant à déterminer.

Vote : **UNANIMITÉ**

5. Formation des élus

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ses membres ont droit à des formations adaptées à leurs fonctions. Pour l'année 2020, en respect du budget, il est proposé une enveloppe globale de 3 000 € pour financer ces formations.

Vote : **UNANIMITÉ**

6. Désignation des représentants de la Commission Communale des Impôts Directs

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts, une Commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Ses membres sont renouvelés à l'issue des élections municipales.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, cette commission est composée du maire, président de la commission, de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal propose la liste suivante pour siéger à la CCID :

Prénoms	Noms	Professions
Marie-Thérèse	BOSSARD	Assistante Familiale
Jean-Paul	KEROUANTON	Retraité Marine Nationale
Josiane	ROUÉ	Retraîtée Marine Nationale
Jean-Luc	CUEFF	Agriculteur
Christelle	APPÉRÉ	Gérante de société
Odile	PORHEL	Retraîtée
Nicole	UGUEN	Retraîtée de l'agriculture
François	RIOU	Retraité de l'agriculture
Yveline	JÉZÉQUEL	Agent Territorial
Jean-Louis	CREAC'H	Retraité de l'Agriculture
François	CAROFF	Retraité
Claude	AMICE	Retraité
Maurice	LE ROUX	Retraité
Lionel	FAUJOUR	Agriculteur
Sandrine	ROSEC	Infirmière libérale
Anne-Marie	SOUSSET	Responsable de blanchisserie

SUPPLEANTS

Dominique	CRENN	Agriculteur
Yves	ROSEC	Agriculteur
Luc	CALVEZ	Agriculteur
Anne-Marie	RIOU	Retraîtée de l'enseignement
Marie-Noëlle	PAILLER	Enseignante
Anne	LE ROY	Aide-soignante
Michel	RAMONÉ	Agriculteur
Ronan	MEUDEC	Agriculteur
Ronan	LE BRAS	Agriculteur
Alain	MADEC	Artisan retraité
Laurent	ABOLIVIER	Retraité
Yves	GRALL	Retraité
Emmanuel	PICART	Agriculteur
Claudie	BERROU	Employée administrative
Paul	LE SAINT	Retraité
René	QUIVIGER	Retraité

7. Intégration de l'Impasse des Lauriers dans le domaine public communal

Le Conseil Municipal accepte la cession gratuite de la parcelle cadastrée section H n° 210 pour une contenance totale de 367 m² et décide de les intégrer dans la voirie communale. Il autorise le Maire à signer les documents nécessaires à la régularisation de voirie, les frais d'acte sont à la charge des cédants.

Vote : UNANIMITÉ

8. Camping : suppression des régies d'avance et de recettes

Monsieur le Maire rappelle que le camping municipal d'Odé-Vras a été mis en gérance privé par le biais d'un bail emphytéotique administratif d'une durée de 30 ans.

Le conseil municipal décide de mettre un terme à compter du 1er juillet 2020 à la régie de recettes camping, à la régie d'avance camping et au service budgétaire camping soumis à la TVA réelle.

Vote : UNANIMITÉ

9. Informations et questions diverses.

Arnaud PORHEL fait part au conseil municipal de l'interrogation des riverains des quartiers de La Garenne/Langristin concernant la pose de 22 poteaux télécom pour le développement de la Fibre optique alors que dans le même secteur un programme d'enfouissement des réseaux électriques est en cours.

Jean-Jacques RIOU rappelle que le développement de la Fibre est porté par MEGALIS et l'effacement des réseaux électriques est un programme porté par ENEDIS.

Le Maire Gildas BERNARD conclut en rappelant la situation vis-à-vis de la circulation du virus Covid-19 et appelle chacun à rester vigilant et respecter les gestes barrières.